



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

délais de paiement

Question écrite n° 109213

Texte de la question

M. Bernard Carayon appelle l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la loi de la modernisation de l'économie (LME). Cette loi prévoit que toutes les professions soient assujetties au respect du même délai de règlement. Or certains commerçants bénéficiaient jusqu'alors de délais allongés, dans des secteurs à forte saisonnalité, à l'instar des jouets, qui font l'essentiel de leur chiffre d'affaires sur chacun des trois derniers mois de l'année. Ils craignent que la réduction des délais de paiement inter-entreprises leur soit préjudiciable. Il lui demande comment elle compte remédier aux incertitudes qu'éprouvent les professionnels de ce secteur.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109213

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 2011, page 5309

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)